

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

23 OCT. 2007

10 octobre 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)

CELECTOL 200mg, comprimé pelliculé

Boîte de 28, code CIP : 329 350-5

Boîte de 84, code CIP : 372 393-4

Laboratoire Aventis

céliprolol

C07AB08

Liste I

Date de l'A.M.M. : 5 mars 1987

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Hypertension artérielle,
- Prophylaxie des crises d'angor d'effort.

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions : selon les données IMS (cumul mobile annuel mai 2007), il a été observé 789 000 prescriptions de CELECTOL 200 mg. La posologie moyenne observée, 1 comprimé/jour est conforme au R.C.P. La durée de traitement moyenne a été de 63 jours. CELECTOL 200 mg a été majoritairement prescrit dans l'hypertension artérielle (78%).

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire a fourni des nouvelles données. Seules ont été prises en compte les données en rapport avec les indications et références ci dessous (réf.¹). Ces données ne sont pas susceptibles de modifier les conclusions de l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont également été prises en compte (réf.^{2,3}). Elles ne donnent pas lieu à modification de l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans les indications de l'A.M.M.

¹ Olkinura et al. Effects of celiprolol and simvastatin on the calculated risk of coronary heart disease (the celisimva study) Scand Cardiovasc. J, 2006;40(3):160-6.

² « Prise en charge des patients adultes atteints d'HTA » HAS actualisation 2005

³ The task force on management of stable angina pectoris of the European society of cardiology. Guidelines of the management of stable angina pectoris. Eur Heart J, 2006;27:1341-81.

modification de l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnement :

La Commission rappelle que conformément à ses délibérations en date du 20 juillet 2005, elle recommande pour les traitements d'une durée d'un mois, une harmonisation de la taille des conditionnements à 30 jours et par conséquent des conditionnements à 90 jours pour les traitements d'une durée de trois mois.

Taux de remboursement : 65 %